Inscription par des formulaires via le site Internet de l'USEP de l'Aude

Côté utilisateurs : Qui fait l'inscription ?

Une personne physique obligatoirement

- Un militant
  - prêt à faire le relatif "effort" de s'inscrire car il reviendra sur le site
  - sera habitué à la démarche
  - sera plus indulgent ?
- Un occasionnel
  - voudra un processus direct (pas d'enregistrement au préalable)
  - s'enregistrera s'il y trouve un intérêt (accès au téléchargement de fiches par exemple)

Inciter ou "forcer" l'enregistrement

USEP départementale : Ses tâches

1. Propose des projets pour différents publics
   - Projets ouverts à toutes les écoles du département (360 écoles)
   - Projets de circonscription (5 circonscriptions) ouverts à toutes les écoles de la circonscription
   - Projets réservés à des cycles précis
   - Projets réservés aux associations affiliées

   Nécessité de mettre en place un filtrage automatique (ne proposer que les écoles concernées)

   Liste déroulante avec le nom de l'école dans le formulaire

2. Doit récolter des informations fiables via des formulaires d'inscription
   - Limiter au maximum les erreurs de saisie :
     - utiliser des listes déroulantes avec des valeurs pré-enregistrées
     - validation des données avant l'enregistrement
   - Liste déroulante avec le nom de l'école
   - Récupérer le nom de la personne qui fait l'inscription
   - Adresse courriel de la personne qui fait l'inscription

   Si la personne est enregistrée, alors ces données n'ont plus besoin d'être saisies

   Convaincre les utilisateurs de l'avantage de l'enregistrement

3. Récupère et traite les résultats pour l'organisation
   - Repère et rectifie les erreurs
   - Édite automatiquement la liste des inscrits
   - Les calculs (totaux) se font automatiquement

   Créer des scripts de traitement des données

Avantages

- gestion centralisée
- passage "obligé" des utilisateurs par le site départemental
- rapidité de l'inscription avec des formulaires pré-remplis pour des utilisateurs enregistrés

par Thierry Munoz, USEP de l'Aude, le 23 décembre 2009